

# Le retour des plagistes aux Sablettes

**TOURISME** La procédure d'attribution des lots de plages, avec ou sans chalet arrive à son terme. Retour sur un dossier géré avec beaucoup de difficultés

Les Sablettes ne connaîtront pas, comme l'été dernier, une nouvelle saison sans plagistes, sans matelas et sans parasols. Pour éviter de revivre cette situation, la ville a relancé à la fin de l'année dernière une procédure de délégation de service public pour attribuer quatre lots de plage, trois aux Sablettes et un à Mar Vivo. Avec l'espoir, cette fois, de contourner les écueils qui ont contraint à l'abandon ou à l'annulation de plusieurs procédures ces dernières années.

## Une difficulté juridique à contourner

La difficulté juridique vient de la complexité à lier deux activités, l'exploitation des lots de plage situés sur le domaine public maritime et celle des chalets sur le domaine public communal.

La ville est bien titulaire de concessions sur les plages des Sablettes et de Mar Vivo, qu'elle a la possibilité de sous-traiter, à la condition expresse que les activités proposées soient en rapport direct avec la mer. En l'occurrence, il s'agissait jusqu'à présent de location de parasols et de matelas. Problème : ce business n'est pas viable économiquement sans une activité annexe comme celle procurée par



La ville a donné les clés des chalets la semaine dernière et les concessionnaires sont à pied d'œuvre pour les remettre en état et ouvrir au plus tôt. « En milieu de semaine prochaine », espère le plus optimiste. (Photo-Dominique Leriche)

l'exploitation des chalets. La difficulté consistait donc à lier juridiquement les deux activités sans que les procédures soient invalidées par l'État ou le tribunal administratif, comme cela a déjà été le cas.

## Les chalets : une activité annexe

Dans la procédure qui vient d'aboutir, « la plage constitue

l'activité principale et les chalets l'activité annexe », indique la première adjointe Raphaëlle Leguen. « Le choix des élus en commission d'appel d'offres s'est donc attaché en priorité aux activités de plage et à l'intérêt de ces projets. Les chalets sont attenants mais ne constituent pas l'objet principal de la délégation. C'est la cohérence des dossiers qui a permis dans

deux cas de joindre les dossiers des lots de plage et des chalets. »

Les deux autres lots ont été attribués indépendamment des chalets, la ville souhaitant conserver l'un des établissements à l'usage du service des sports et traiter l'autre indépendamment des lots de plage pour permettre son ouverture à l'année.

Car les deux chalets considérés comme des annexes, des lots de plage ne pourront ouvrir que le temps de la saison. Cette version classique de la paillote aux Sablettes - des matelas, des parasols et un chalet - concerne les lots de plage n°3 et 4. Le n° 3 a été attribué à M. Granata, le n° 4 à M. Catané. Ce sont les emplacements situés les plus à l'Est, côté Saint-Elme.

## Des pédalos pour le lot n°1 sous condition

Pas de chalet en annexe par contre pour les deux autres lots de plage, dont le n° 2 à Mar Vivo, également attribué à M. Granata pour une activité matelas et parasols. Le lot n° 1, le plus proche de l'esplanade Henri-Boëuf, a également été attribué à la société Le Miramar. Pour assurer sa viabilité économique, une tranche conditionnelle prévoit une activité complémentaire de location de pédalos. La demande d'autorisation pour l'extension de l'activité, normalement strictement cantonnée aux matelas et parasols, est en cours auprès de l'État. « La procédure est longue, les pédalos n'arriveront pas cet été », estime la mairie.

Pas d'inquiétude cependant pour le concessionnaire : Le

Miramar a obtenu par ailleurs, dans le cadre d'une consultation annexe, l'attribution du dernier chalet, le plus proche de l'esplanade Henri-Boëuf. La procédure a été complètement déconnectée de celle des lots de plage pour permettre son ouverture à l'année.

## Les chalets d'abord les matelas ensuite

Pour compliquer encore un peu, l'ouverture des chalets et le retour des plagistes pourraient être décalés. La ville a donné les clés des chalets la semaine dernière et les concessionnaires sont à pied d'œuvre pour les remettre en état et ouvrir au plus tôt. « En milieu de semaine prochaine », espère le plus optimiste. « Dans tous les cas, avant la fête de la musique », affirme un autre. Pour les matelas et les parasols, la ville attend encore la validation de la procédure par l'État avant de procéder à la notification officielle aux intéressés. « On espère au plus tôt dans la saison », avance-t-on sans prendre de risque en mairie. Ensuite seulement, si plus rien ne vient contrarier l'avancée de cet épineux dossier, on ne parlera plus aux Sablettes que du ciel, du soleil et de la mer.

CAROLINE MARTINAT